

2004

BONNE ANNEE



INFOS PEP 35 N° 6

Janvier 2004



Que 2004 fournisse à l'association, aux enfants et aux familles, à tous les salariés et aux administrateurs, 2004 raisons de se réjouir.

CARCE NEWS

1960 ⇨ 2003. Cela ne fait pas un compte rond ! Quand Josette Lebouteiller répond à la question : *Combien de maison ?* voilà, elle faisait doucement, à sa manière de lingère, cette soustraction.

La lingère de Carcé a dans sa lingerie vu passer tant d'enfants pour qui elle a été aux petits soins : elle a touché ce qui les touche, ravaudé, lavé, repassé leur linge et leurs accrocs intimes. Josette a été accompagnée vendredi 5 décembre, toute la *Maison* était autour d'elle, les fruits de mer, aussi, laissons planer un doute sur l'orthographe de ces fameux fruits de mer...

Le conte était donc rond ! Merci à elle au nom de l'Association et de tous les enfants de Carcé.

Gilles CERVERA



EDITO

EVALUATION ET DEMARCHE QUALITE : un nouveau défi

L'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux est inscrite dans la Loi du 2 janvier 2002.

Le décret d'application créant le Conseil National de l'évaluation vient de paraître.

Ses missions :

- Valider (ou élaborer) et diffuser « les outils et instruments formalisant les procédures, références et recommandations de bonnes pratiques professionnelles applicables » à nos établissements et services.
- « donner un avis sur les organismes habilités à pratiquer l'évaluation externe »
- et sur l'évaluation des établissements et services « à caractère expérimental ».

Il sera bien sûr important que les PEP siègent ou se fassent représenter dans cette instance, dont l'importance n'échappe à personne.

Mais il est également indispensable de s'attacher à définir les critères d'évaluation interne prévue par les textes.

Il ne s'agit plus de se demander si l'évaluation est une bonne ou une mauvaise chose : elle s'impose désormais à nous.

Il nous appartient de participer à l'élaboration des outils et instruments de mesure des « bonnes pratiques professionnelles » qui demandent elles aussi, à être définies, y compris d'un point de vue critique.

Evaluation et qualité des services rendus aux usagers sont en effet inséparables.

Une journée d'étude est organisée sur ce thème par l'URPEP⁽¹⁾ à l'IUFM de Rennes le 14 janvier prochain : nous y serons nombreux, administrateurs, directeurs, cadres, salariés... parce que l'enjeu est de taille.

Jean-René LOUBAT, psychologue et Saül KARZ, professeur à l'Université de Paris, apporteront leur expérience à cette réflexion commune, qui devra ensuite déboucher sur un travail dans chaque établissement et service.

Nous relèverons ce nouveau défi.

Jean GARIEPUY
Président

BONNE ANNEE 2004



(4) URPEP

L'UREP (Union Régionale des Pupilles de l'Enseignement Publique) est composée des 4 associations départementales bretonnes.

Son but est de :

- Contribuer à la promotion des associations départementales PEP
- Coordonner les actions à caractère régional
- Représenter les PEP auprès des instances et associations régionales
- Informer et former les militants
- Gérer des activités ou établissements à caractère régional

Son bureau est actuellement constitué comme suit :

- **Président** : Jean GARIEPUY (35)
- **Vice Président** : Alain MELEARD (29)
- **Secrétaire général** : Yvon LEGUYADEC (56)
- **Trésorière** : Mireille GOASDOUE (22)

VOUS SEREZ SEULS RESPONSABLES...

Le décret du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire ... et aux modalités de financement et de tarification des établissements...

« Vous serez seuls responsables de la gestion de vos établissements », c'est en l'occurrence le message délivré par JP HARDY, co-rédacteur du décret. « Fini la direction partagée où vous accordez des avantages au-delà des conventions collectives, où vous accordez des reclassements aisément, demandez des postes supplémentaires de manière inflationniste sous réserve de l'accord des financeurs » dit-il en s'adressant aux responsables d'associations et aux directeurs.

Le décret permettra à l'autorité de tarification de financer un établissement sans être lié par son organigramme et par la convention collective. « Il faudra passer d'une logique vous nous demandiez le paiement de la totalité de vos charges, à une logique où nous vous accorderons un financement en fonction de nos enveloppes et où vous seuls organiserez vos moyens à partir de ce qui vous sera attribué ».

Ce discours n'est sans doute pas nouveau mais le voici doté d'un texte législatif. Le message est difficile à entendre alors que les financements sont déjà insuffisants, alors qu'en droit nos conventions collectives sont opposables à l'autorité de tarification, alors que nous assumons une mission d'utilité publique que l'Etat ne veut pas assurer et semble même prêt à abandonner à la libre concurrence.

Depuis longtemps la logique économique prévalait dans l'évolution de notre secteur, le fait qu'un décret sur la tarification soit le premier à sortir après la loi du 2 janvier 2002 confirme que cette logique compte plus que le droit des usagers.

Philippe LECROC
Directeur Général

Geneviève SUIRE, orthophoniste au CMPP du Gacé, est morte récemment. Tant de mots articulés pour tant d'enfants qui auront, par elle, passé l'épreuve du langage.

Jacques SUIRE remercie très vivement tous ceux qui ont porté vers Geneviève des fleurs et des marques de sympathie.



QUIZ



**« En provoquant l'intérêt, la classe de découverte contribue à la dynamisation de l'enseignement.
Séjours Educatifs et Pédagogiques PEP
Le Nessay – St Briac**

1°) Le Château du Nessay est situé sur une île en face de St Briac
 VRAI FAUX

2°) Centre permanent de classes de découverte, il peut accompagner au maximum en séjours éducatifs et pédagogiques (SEP), 2 classes de 65 élèves :
 VRAI FAUX

3°) En 2002, le Centre du Nessay a accueilli 48 classes dont 38 d'Ille et Vilaine et 10 hors d'Ille et Vilaine (dont 1 de Guadeloupe)
 VRAI FAUX

ce qui représente :
1017 élèves dont 245 maternelles et 772 élémentaires :
 VRAI FAUX

4°) Les élèves y sont hébergés en chambres de 18 à 20 lits :
 VRAI FAUX

5°) St Briac est un ancien port de pêche et de cabotage situé dans l'Estuaire du Frémur (les bateaux chargés de sel du Croisic s'y arrêtaient souvent) :
 VRAI FAUX

6°) Auguste Renoir, Henri Rivière, Emile Bernard et Paul Signac y séjournèrent de 1884 à 1891
 VRAI FAUX

7°) Le « Moulin de Pierre Allée » fut réalisé par Paul Savignac, à St Briac en 1884 :
 VRAI FAUX